

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III M. l'abbé L.-M. Taillon. — IV Courtes réponses à diverses consultations. — V La messe de minuit d'un cardinal: A Reims, Noël 1914. — VI Statistique catholique des Etats-Unis. — VII Assurance Mutuelle des évêchés, maisons d'éducation et de charité: Circulaire aux intéressés. — VIII Retraites fermées: Avis important.

**AU PRONE**

Le dimanche, 14 mars

On annonce :

La fête de saint Joseph (depuis le 28 octobre 1913, de 2e cl.).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 14 mars

Messe du IVe dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.); 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens**. — Aux vêpres du dim. Suffrage.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche, 21 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

**PRIERES DES QUARANTE-HEURES**

Lundi, 15 mars. — Saint-Valentin.  
 — Sainte-Dorothee.  
 Mercredi, 17 " — Saint-Janvier.  
 Vendredi, 19 " — Notre-Dame-des-Neiges.  
 Dimanche, 21 " — Saint-Jacques, à Montréal.

### M. L'ABBE L.-M. TAILLON

**L**E 10 février, la paroisse de Saint-Michel-de-Napier-ville conduisait au cimetière les restes mortels de son regretté curé, M. l'abbé Louis-Mélasippe Taillon. Il avait manifesté le désir de dormir son dernier sommeil près de la grande croix, dont les larges bras protègent les corps de ses fils bien-aimés. Le digne prêtre, qui laisse un si bel exemple de vie sacerdotale, a voulu ainsi attendre la résurrection près du clocher de son église, à deux pas de son modeste presbytère, à l'ombre du signe de cette Rédemption, dont il a prêché les effets avec tant de constance et de méthode, pendant les cinquante années de ministère qu'il a fournies à l'Eglise du Christ. Nous ne voulons pas laisser disparaître cette dépouille vénérable sans lui adresser le suprême adieu d'un frère plus jeune dans le sacerdoce, mais qui aime avec sincérité ces belles figures de nos vieux prêtres qui s'en vont, emportant avec eux quelques-unes de nos meilleures traditions, que nous ne saurons peut-être pas assez observer.

L'abbé Taillon naquit à Terrebonne, le 18 mai 1842, d'Aimé Taillon, cultivateur, et de Marie-Josephte Daunais. De son enfance, j'ignore presque tout. Sa réserve et sa modestie ne lui permettaient guère de se mettre en cause. Nous savons pourtant qu'il était de race fortement chrétienne et qu'il a grandi dans un milieu où l'on connaissait tout le prix de l'honneur et de la vertu. Son adolescence fut grave. Comme saint Grégoire de Nazianze avait-il vu deux vierges, les mains pleines de lis, le front couronné de roses — l'une s'appelant la chasteté, l'autre, la tempérance — lui demander de s'attacher au maître qui élève à la contemplation de la Trinité éternelle ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est qu'au collège de Terrebonne où il entra, on reconnut tout de suite la valeur morale de ce jeune homme.

Ce vieux collège de Terrebonne a eu sa physionomie particulière. Sait-on suffisamment que son fondateur, M. l'abbé Théberge, fut un initiateur et qu'il eut, dès 1847, l'ambition de donner à la jeunesse de son temps cette éducation que l'on croit nouvelle? Trop volontiers on s'imagine aujourd'hui que l'enseignement technique sous toutes ses formes est une innovation dans notre pays, que dans le passé l'on ne s'est guère préoccupé de fournir à l'industrie et à l'agriculture des esprits cultivés. On concède que l'on a cherché à développer l'esprit commercial. On trouve surtout que l'on a poussé trop loin les études classiques. Mais on ne songe pas, par exemple, à méditer ce programme qui fut celui de M. Théberge : *éducation commerciale, industrielle et agricole*. Ce qui prouve que de tout temps l'on a eu l'oeil ouvert sur les vrais besoins de notre race. Le fait est que le collège de Terrebonne fut très recherché pour ses études commerciales. Et certes, il peut s'enorgueillir à bon droit de ses élèves. Quelques-uns lui font, encore à l'heure actuelle, le plus grand honneur par leur habileté financière. Cependant, sous la pression des curés des paroisses voisines, il dut assez tôt, entreprendre de donner aussi un cours classique. C'est ainsi que M. l'abbé Taillon fut initié aux éléments de la langue latine dans son propre village. Quelques-uns de nos hommes publics, feu l'honorable Chapleau, M. le Dr Desjardins, M. L.-O. Taillon, l'avaient précédé dans cette voie. Il devait être suivi par l'abbé Lauzon, qui est mort curé de Saint-Henri-de-Mascouche et qui fut toujours son fidèle ami. Ils se sont sans doute revus au ciel, eux qui avaient fait ensemble de si beaux rêves pour sauver les âmes.

Le jeune Taillon avait l'ambition de prosterner le monde devant Jésus-Christ. Pour cela, il lui fallait quitter ses proches, ses parents. Mais Jésus n'a-t-il pas dit : "Celui qui aime son père, sa mère, plus que moi, n'est pas digne de moi?" Il quitta Terrebonne et vint frapper à la porte du grand-séminaire de

Montréal. Quelle envolée de souvenirs ces simples mots écrits au fil de la plume éveillent dans une âme sacerdotale? Le grand-séminaire! Ce n'est pas simplement quatre murs austères dans lesquels on vient chercher le recueillement pour étudier et prier. Ce n'est pas uniquement la pauvre cellule avec sa table de travail et le crucifix qui la surmonte. Ce n'est pas, non plus, la seule rencontre avec un de ces vénérables maîtres des sciences sacrées, qui manifestent tant de bonté et à qui l'on témoigne tant de confiance. Il y a au séminaire ce je ne sais quoi que l'on ressent très bien, mais que l'on définit mal. Il y a l'*esprit*. Malheur à ceux qui se moquent de cet *esprit*! Et, cet *esprit*, sous l'influence duquel on vit et on respire, c'est l'*esprit* de Notre-Seigneur formant ses prêtres. Les murs d'un séminaire peuvent s'écrouler et les vénérables directeurs disparaître, le séminaire subsistera, parce que l'*esprit* du Christ sera toujours dans son Eglise pour lui former des ministres. Au séminaire, l'abbé Taillon apprit la science de la prière, la science de Dieu, la science des âmes: l'oraison, la sainte théologie, le zèle. Lui que Mgr l'archevêque de Montréal devait appeler avec un rare bonheur, dans son oraison funèbre, *un homme de doctrine*, il prit dès lors le goût des sciences sacrées, qu'il devait cultiver avec passion jusqu'au soir de sa vie. Il se soumit à la discipline de la vénérable Compagnie de Saint-Sulpice dont Fénelon disait qu'il ne " connaissait rien de meilleur ". Puis M. Taillon fut prêtre. C'est Mgr Joseph LaRocque qui lui imposa les mains.

Prêtre, notre vénéré confrère — nous pouvons le dire avec quelque fierté — le fut dans le véritable sens du mot, et je regrette de ne pouvoir que trop imparfaitement esquisser ce beau type de vie sacerdotale. Ce fut vraiment une noble figure ecclésiastique que celle de M. l'abbé Taillon. Il fut vicaire à Varennes, où les absences répétées de Mgr Désautels, souvent absorbé par des affaires importantes en dehors de sa paroisse, firent

peser une lourde responsabilité sur ses épaules de jeune prêtre, puis desservant à Sainte-Philomène, préfet des études au collège commercial de Terrebonne, desservant à Saint-Augustin des Deux-Montagnes, premier curé de Sainte-Monique, curé du Saint-Enfant-Jésus-de-Montréal, et enfin curé de Saint-Michel pendant trente-six ans.

Peu de vies sacerdotales furent plus remplies que celles dont nous venons d'énumérer les étapes successives. Mais dans peu de vies également on retrouvera plus facilement le fil conducteur qui relie toutes ces phases diverses dans une grande unité. Avant tout et par-dessus tout, M. le curé de Saint-Michel fut un homme de doctrine. Toujours, dans l'Eglise, au cours des âges, depuis Augustin jusqu'à Thomas d'Aquin, et depuis Bonaventure jusqu'à Bossuet, on trouve de ces âmes d'élite qui savent joindre l'amour de l'étude à une tendre piété. Ces hommes de pensée lisent les Ecritures, les compulsent, les traduisent. Ils étudient les philosophes, les analysent et les réfutent. Ils épouvaient amis et adversaires par leur passion de travailler. Ils semblent tout comprendre ! Ils ramassent dans toutes les littératures, comme dans tous les systèmes religieux, les fragments de vérité pour tout rapporter à celui qui a tout fait dans l'ordre du bien et tout enseigné dans l'ordre du vrai : au Verbe incarné. Les esprits de cette sorte aiment le recueillement. Volontiers, ils vivent dans le silence, avares de leur temps, qu'ils considèrent comme imprégné de grâces divines qu'ils ne veulent point laisser tomber par terre. Quelles jouissances que d'entrer en contact avec ces esprits supérieurs qui nous ont laissé la meilleure part d'eux-mêmes ! M. Taillon l'avait deviné d'instinct ! Et, jusqu'à la fin de sa carrière, il fut fidèle à sa lecture de la Bible ; il aima à converser avec les Pères, les docteurs et les théologiens.

Homme de doctrine ! c'est vrai ! Mais pourquoi ? Parce qu'il connaissait le grand devoir de la prédication auquel il fut si fi-

dèle: *Praedica verbum, insta opportune, importune—Evangélise à temps et à contre-temps, sans trêve ni loisir!* Il savait parler à son auditoire. Le mot simple, mais juste, vigoureux, lui paraissait le meilleur. Il allait au but, droit, vivement, contre les passions, les erreurs, les préjugés, les vices, comme le bon soldat qui monte à l'assaut par le chemin le plus court. Jamais il ne connut les compromissions habiles. Aussi sa parole fut-elle efficace. Saint Paul ne compare-t-il pas la parole sainte à un glaive? En tout cas, Mgr Bruchési rendit un beau témoignage à l'oeuvre d'évangélisation de cet *homme de doctrine*, en affirmant que sa paroisse était une des plus instruites du diocèse en matière religieuse.

Cette doctrine, c'est à l'Eglise que M. Taillon la demandait. Aux jeunes générations sacerdotales il laisse l'exemple du respect que l'on doit à cette mère de nos âmes. Il possédait à fond le *traité* de l'Eglise. Il avait étudié aussi profondément que pas un les textes qui exposent les divines prérogatives de cette société: *Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise — Pais mes agneaux, pais mes brebis — Confirme tes frères dans la foi.* — Au pasteur suprême allait son respect le plus profond et le plus filial: à Pie IX, portant au front la double auréole du malheur et du génie; à Léon XIII, unissant dans une merveilleuse synthèse la raison et la révélation; à Pie X, foudroyant le modernisme qui n'avait pu mordre l'esprit orthodoxe de ce saint prêtre; à Benoît XV, qu'il saluait à la fin de sa carrière, et à qui il donnait son admiration sans réserve, tout comme au début de son ministère il avait vénéré le grand Pie IX.

Le pape répète les mots du Christ. Mais, pour nous, les évêques répètent les mots du pape. Toujours, il n'y a qu'un verbe qui retentit, et c'est le Verbe de Dieu. L'évêque, considéré par rapport à son diocèse, est chef. Les prêtres lui doivent le respect et l'obéissance, qu'ils lui ont, du reste, promis

au jour de leur ordination. Le culte du suprême pontificat rendit facile à M. Taillon ce devoir envers les trois évêques, sous lesquels il servit avec une fidélité si touchante : Mgr Bourget, à qui il avait conservé une vénération que nous, les jeunes, nous avons retrouvé chez tous nos aînés dans le sacerdoce comme une leçon vivante de ce que le prêtre doit à son supérieur hiérarchique; Mgr Fabre et Mgr Bruchési dont il accepta toujours, par mouvement de coeur autant que par conviction, toute discipline — cette discipline, qui, dans l'Église militante, comme dans toute armée bien organisée, est la première condition des marches victorieuses.

Homme de doctrine, M. l'abbé Taillon fut aussi un homme d'une piété sincère et haute. Chaque année, il ne manquait jamais à sa retraite ecclésiastique. Il s'était astreint à mettre chaque journée sous la garde d'une oraison. Même débordé par les occupations, il visitait quotidiennement le Saint-Sacrement. Et quand la maladie le cloua sur un lit de souffrances d'où il ne devait plus se lever, de sa pauvre petite chambre il se transportait en esprit au pied du tabernacle pour y adorer son Dieu. Peu de temps avant sa mort, il demanda qu'on le laissât seul pour qu'il pût encore une fois tourner son coeur pendant une heure vers le Dieu de l'Hostie et accomplir son devoir de fidèle prêtre-adorateur.

En dehors de sa parole et de son ministère, nous ne saurons jamais ce que M. l'abbé Taillon mit de son temps, de sa santé, de sa vie au service des âmes. Curé, et surtout curé de Saint-Michel, il le fut au sens habituel du mot dans notre chère province de Québec : curé attaché à son église; curé crucifié à son confessionnal; curé prêchant; curé catéchisant; curé tournant ses efforts vers les enfants — parce que les enfants, c'est l'espoir de l'apôtre comme du père de famille, de l'Église comme de la patrie — curé consolant ses fils; curé recevant ses paroiss-

siens à son presbytère, à toute heure du jour et de la nuit, pour donner un conseil, pour empêcher un procès...

Qui dira enfin le patriotisme de M. le curé de Saint-Michel ? Gémissant de voir ses compatriotes devenir la proie des usuriers, il entreprit une croisade pour lutter contre ce mal qui obligeait ses paroissiens de vendre leurs terres pour aller ensuite chercher leur subsistance aux Etats-Unis. Son zèle et ses excellentes intentions le mirent parfois dans des situations financières un peu embarrassées. Il en sortit avec la satisfaction d'avoir gardé ses fils sur le sol ancestral. Et s'il meurt sans fortune, il part au moins riche des mérites qu'il a accumulés au cours de sa longue carrière de bon conseiller et de généreux soutien des amis dans l'embarras.

Certes, c'est un beau spectacle que celui d'un prêtre mourant chargé d'années et de bonnes oeuvres, présentant son corps à l'huile sacrée, bénissant les siens une dernière fois, remettant enfin avec les sentiments d'une profonde confiance et d'une parfaite humilité son âme entre les mains de son créateur : Le vicaire, qui a assisté M. le curé Taillon avec un zèle inlassable, lui donna quelques minutes avant sa mort une dernière absolution. Le vénérable vieillard put répéter l'acte de contrition. Puis, une religieuse ayant jeté de l'eau bénite sur son lit, une goutte lui tomba sur la figure. Le mourant, aussitôt, se signa pieusement. Son bras retomba inerte ! Celui que tous aimaient comme un père accueillait la mort avec un dernier sourire qui scellait à jamais ses lèvres.

Dans ce prêtre vénérable qui nous a quittés, saluons l'adolescent studieux, le séminariste de haute espérance, le vicaire dévoué, le curé de ville qui ne craint pas de devenir curé de campagne ! Saluons une vie de piété, de devoir, de vertu, de labeur constant et opiniâtre ! Il a bien mérité le respect des hommes et

l'éternelle familiarité de Dieu ! De sa vie de bon prêtre se dégage une leçon, c'est que nous respectons filialement ce que ce digne prêtre nous a appris à respecter : la science, la conscience, l'Eglise, Jésus-Christ et Dieu.

Abbé PHILIPPE PERRIER.

---

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

---

### PRATIQUE DE PIÉTÉ CONDAMNABLE

Je viens de recevoir une feuille manuscrite portant une invocation pour la France, avec l'invitation à la copier (sans signer, en indiquant seulement la date de réception), et à l'adresser à neuf personnes différentes. Cette demande est accompagnée d'une menace de malheurs dans le cas de refus, et de la promesse d'une grande joie, après l'envoi de la neuvième copie. Que faut-il penser de cette pratique pieuse ?

Pratique pieuse ? Dans son intention, peut-être. Mais elle n'en est pas moins excentrique, ridicule et superstitieuse. Cette pratique ne peut être munie de l'approbation d'aucun évêque qui témoignerait de sa conformité avec la vraie piété. Il faut détruire cette feuille, afin de prévenir le tort qu'elle peut faire à la véritable piété. Qu'on n'ait point égard à la joie non plus qu'aux malheurs promis par ce particulier qui n'a aucune mission pour les formuler et qui a bien soin de se dérober.

Cette pratique ridicule prend naissance périodiquement à l'occasion de divers fléaux ou circonstances particulières. C'est ainsi qu'en 1885, époque de la petite vérole à Montréal, on répandait par ce moyen une prière pour être *certainement préservé* de ce fléau ; plus tard, c'était la copie d'une prière qu'on prétendait avoir été *trouvée dans le sépulcre de Notre-Seigneur* ; ailleurs, une prière *révélée à un saint prêtre*, pendant

qu'il célébrait la messe ; le plus souvent, c'est une *prière à saint Joseph*, bonne en soi, mais propagée au *moyen de la superstition*.

Assurément l'époque de la guerre affreuse que nous traversons était bien propre à exciter ces cerveaux déséquilibrés et à leur faire produire de telles élucubrations. Que tous nos lecteurs soient vigilants et dans l'occasion mettent leurs connaissances en garde sur ce point. Cette pratique est superstitieuse par l'effet certain qu'on lui attribue, ridicule par la menace de malheurs qu'elle comporte et par suite très préjudiciable à la véritable piété. N'est-ce pas suffisant pour la condamner et s'efforcer de la faire disparaître ? C'est un acte de charité de dénoncer partout cette pratique si regrettable. *La Semaine religieuse* en a déjà parlé, notamment le 24 avril 1897, le 13 janvier et le 19 mai 1900, le 25 avril 1904, etc. Elle a conscience d'accomplir un devoir important pour toute revue sérieuse en élevant une fois de plus la voix en cette circonstance.

#### PRIERES APRES LA MESSE

Quelques prêtres à Montréal omettent les prières après la messe basse, tous les dimanches. Sur quoi est fondée cette pratique ? Peut-on l'adopter partout ?

Vous connaissez sans doute le décret général donné par la Congrégation des Rites le 20 juin 1913, et dont vous pouvez lire le texte latin dans *l'Ami du clergé*, p. 675.

On se rappelle que Léon XIII avait prescrit, en 1884, ces prières après toute messe basse. Depuis, la Congrégation des Rites a répondu qu'il fallait mettre au nombre des messes solennelles, après lesquelles on ne récite pas ces prières, les messes basses conventuelles qui remplacent une messe chantée (7 décembre 1888) et, le 8 juin 1911, la messe votive du Sacré-Coeur de Jésus, qui se dit le premier vendredi du mois. Cependant divers doutes se sont élevés au sujet des messes basses dites avec une solennité particulière, ainsi que de celles

auxquelles était ajoutée quelque cérémonie spéciale. La Congrégation a étudié avec soin ces doutes et a donné une réponse générale, en établissant deux classes de messes basses qui devront être considérées comme solennelles et après lesquelles on ne dirait plus ces prières. Ce sont 1o toutes les messes basses qui sont célébrées avec *quelque solennité* (*si missa cum aliqua solemnitate celebretur*) et 2o toute messe qui est *allongée* par quelque cérémonie liturgique ou pieux exercice fait immédiatement après et par le même prêtre sans qu'il se retire de l'autel (*missam quin celebrans ab altari recedat, immediate ac rite subsequatur aliqua sacra functio seu pium exercitium*).

La Congrégation n'énumère pas dans sa réponse les divers cas qui en sont affectés, mais elle en énumère quelques-uns dans le préambule du décret. Chaque évêque pourra lui-même énumérer les autres cas de solennité qui se présentent dans son diocèse. Le décret énumère les messes a) de première communion, b) de communion générale, c) de confirmation, d) d'ordination, e) de mariage. Toutefois, cette énumération n'est pas *limitative* mais simplement *indicative*. Elle ne prétend pas énumérer tous les cas qui sont régis par cette règle, mais donne les plus fréquents d'entre eux.

Comment ce décret concerne-t-il nos messes dites le dimanche dans la ville de Montréal ? Le voici. A toutes ces messes, on a l'habitude de faire une courte instruction de dix à quinze minutes. A défaut d'instruction, l'on fait des annonces pendant au moins cinq minutes, puis l'on lit l'évangile en langue vulgaire et l'on ajoute quelques explications. N'est-ce pas prolonger suffisamment la messe pour avoir droit de supprimer les prières qui ne doivent se dire qu'après une messe privée ordinaire ? Toutefois cette raison n'existe pas seulement à Montréal, mais dans toutes les villes et même les villages où l'on adresse la parole aux fidèles à une messe basse.

Quoique le cas de prédication à la messe basse ne soit pas énuméré dans le décret, il est certainement conforme à l'esprit qui l'a inspiré, et doit être considéré comme réglé par lui. A la vérité, ce décret ne pouvait mentionner une circonstance presque inconnue en Europe, où l'on prêche si rarement à la messe même chantée. Il appartenait au zèle éclairé de nos évêques et de nos curés d'établir cette courte instruction, en faveur d'un si grand nombre de fidèles qui ne peuvent assister à la prédication faite à nos messes chantées. On peut donc omettre ces prières après toute messe accompagnée de prédication. Si l'on hésite, il est bien facile de consulter l'autorité diocésaine.

J. S.

### LA MESSE DE MINUIT D'UN CARDINAL

A REIMS, NOEL 1914



ON sait quelle vie d'angoisses et de deuils on mène à Reims depuis bientôt six mois passés. Une note, dans un journal de Paris, racontait l'autre jour, pour la dixième fois peut-être, comment les Rémois vivent dans leurs caves, complètement sous terre. On y mange, on y couche, cependant que, là-haut, sous les coups de la mitraille et des obus, les maisons et les églises brûlent et s'écroulent. Les Allemands sont au nord et à l'est, à 8 et 4 kilomètres. Au moins ils y étaient à la fin de décembre.

“ Notre vaillant cardinal, écrivait alors l'un des familiers de Mgr Luçon au journal parisien, va visiter les blessés et les réfugiés des caves, il établit des fourneaux économiques, il achète des couvertures et du linge pour les malheureux. On ne peut le retenir. Malgré le bombardement, il marche, il marche, sous les obus et la mitraille. Il fait l'admiration de tous. ”

pon  
je n  
caiss  
serv  
plus  
de e  
ciers  
d'un  
ques  
Tout  
nus :

Il  
arche  
tacon  
Eglis  
et cor  
Franc

ST.



eatholi  
fidèles  
eatholi  
Rico, c  
atteign  
ealeuls  
contra  
pulation

“ La messe de minuit, continuait le même correspondant, a été dite dans une cave par Son Eminence. Jamais je n'oublierai cette nuit de Noël ! L'autel était monté sur des caisses de champagne et chaque assistant avait la sienne lui servant de chaise. Il y avait d'abord les réfugiés qui n'ont plus de logement, puis ceux qui fuient les obus et qui n'ont pas de cave pour s'y abriter, enfin au moins 800 soldats et officiers de tout grade. Les chants ont été exécutés par un groupe d'une cinquantaine de soldats. On a chanté tous nos cantiques populaires et beaucoup ont fait la sainte communion. Tout cela était très impressionnant. Il nous semblait être revenus aux catacombes. ”

Il nous a paru que ce souvenir de la messe du cardinal-archevêque de Reims, à la Noël de 1914, dans ces nouvelles catacombes qui évoquent si étrangement celles de la primitive Eglise, à Rome, au temps des persécutions, méritait d'être fixé et conservé à l'attention de tous ceux qui aiment l'Eglise et la France, par conséquent de tous nos lecteurs en particulier.

---

### STATISTIQUE CATHOLIQUE DES ETATS-UNIS

---

 A dernière édition de l'*Official Catholic Directory*, que publie la maison Kennedy, de New York, accuse, sur l'année antérieure, une augmentation de 913,827 catholiques aux Etats-Unis. Cela porte le nombre total des fidèles américains à 16,067,985. Si l'on ajoute à ce total les catholiques de l'Alaska, de Guam, des îles Hawaï, de Porto-Rico, des Philippines et de la zone du canal de Panama, nous atteignons le chiffre respectable de 24,224,609 fidèles. Ces calculs ne sont nullement exagérés, au dire de l'éditeur. Au contraire, les censeurs officiels avouent l'existence d'une population catholique flottante de 2 à 3 millions d'âmes qui

échappent à tout contrôle et ne sont pas comprises dans les listes paroissiales.

L'*Official Catholic Directory* abonde en statistiques intéressantes. Comme les chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes, laissons parler les chiffres. Les Etats-Unis comptent 18,568 prêtres, dont 4,864 religieux, soit une augmentation de 623 membres sur l'année antérieure. En 1913, on a ouvert au culte 339 églises, ce qui porte le chiffre total des édifices sacrés à 14,651. Les séminaires sont au nombre de 82 avec une population de 7,062 étudiants. On compte également 230 collèges de garçons, 680 collèges de filles et 5,403 écoles paroissiales. Ces dernières abritent, à elles seules, 1,429,859 élèves.

Voici, par ordre d'importance numérique, la population catholique de 25 Etats :

New York, 2 millions 884,723; Pensylvanie, 1 million 684,220; Illinois, 1 million 461,634; Massachusetts, 1 million 395,892; Ohio, 781,179; Louisiane, 585,000; Michigan, 582,500; Wisconsin, 578,195; New-Jersey, 565,000; Missouri, 470,000; Minnesota, 461,950; Connecticut, 438,483; Californie, 410,000; Texas, 313,000 Iowa, 277,095; Rhode-Island 270,000; Maryland, 261,000; Indiana, 239,238; Kentucky, 166,070; New-Mexico, 140,573; Kansas, 130,700; New-Hampshire, 130,081; Maine, 124,400; Nebraska, 115,959; Colorado, 109,182.

L'Etat de New York, on le voit, détient le premier rang par le nombre de ses fidèles comme aussi par celui de ses oeuvres. Il est vrai que la cité de New York proprement dite renferme une bonne proportion d'Allemands, de Polonais, de Français, d'Espagnols et plus de 500,000 Italiens! Ce qui a fait dire que New York est une des villes italiennes les plus populeuses du monde. Elle vient en effet immédiatement après Naples et Milan et compte à peu près le même nombre d'Italiens que Rome elle-même.

**ASSURANCE MUTUELLE****DES EVECHES, MAISONS D'EDUCATION ET DE CHARITE****CIRCULAIRE AUX INTERESSES**

L'*Assurance Mutuelle* des évêchés, maisons d'éducation et de charité de la province de Québec vient de décider de porter à vingt mille piastres le maximum de chaque police. Jusqu'à présent, il était de quinze mille piastres. Les assurés sauront gré aux directeurs de cette substantielle augmentation, au moment où toutes les compagnies d'assurances élèvent considérablement leur prime. Le montant total des risques atteint actuellement le chiffre de trois millions six cent cinquante mille piastres. Dès qu'il aura atteint quatre millions, l'assurance pourra, en vertu de ses règlements, émettre des polices au montant de vingt-cinq mille piastres chacune.

Nous devons bénir la Providence de n'avoir pas eu d'incendie considérable depuis plus d'un an. Mais nous n'en devons pas moins prendre toutes les précautions contre le feu. A cette fin, les bureaux de Montréal et de Québec ont publié, sur une pancarte, en décembre dernier, une série de conseils très pratiques. Ils espèrent que l'on aura su en tirer profit, que ce carton est placé bien en vue pour ceux qui s'occupent du chauffage, de l'électricité, de toute matière inflammable.

L'*Assurance Mutuelle* donne aussi communication d'une décision importante prise à la réunion quinquennale de tous les directeurs-supérieurs de cette assurance. Elle se lit comme suit: " Dans chaque chapelle, il doit y avoir une armoire en métal, ou couverte en tôle à l'intérieur, réservée aux encensoirs, à l'encens, aux cierges, aux huiles et à toutes autres matières inflammables. "

Encore une fois, exerçons la plus grande surveillance pour éviter tout commencement d'incendie. *L'Assurance Mutuelle* en bénéficiera, et chacun des assurés en tirera aussi un avantage important. Le mieux, c'est de ne pas brûler ! Avec de la prudence, on parviendra, dans le clergé et les communautés, à refaire un nom quelque peu compromis, il faut l'avouer, ce qu'exploitent fortement les diverses compagnies d'assurance.

*Les directeurs-gérants de Québec et de Montréal.*

---

## RETRAITES FERMEES

---

### AVIS IMPORTANT

---

A cause d'événements imprévus, le programme des retraites fermées a dû être légèrement modifié. Deux changements ont eu lieu. La retraite générale, à laquelle peuvent prendre part les hommes de toutes les professions, et qui était inscrite du 25 au 29 mars, est avancée de quelques jours. Elle se fera du 13 au 17 mars (du samedi soir au mercredi matin). Son ancienne date est prise par l'Association Catholique de la Jeunesse, dont la retraite aura lieu par conséquent du 25 au 29 mars, et non pas du 11 au 15, ainsi que l'annonçait le programme. Les autres retraites gardent la date indiquée. Ainsi celle des marchands et des hommes d'affaires a toujours lieu du 6 au 10 mars.